

**Négociations relatives à la reconnaissance mutuelle des indications géographiques
entre la Suisse et la République du Chili : consultation publique des dénominations
chiliennes**

Monsieur le directeur,

Votre courrier du 22 mars 2023 nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de faire part de notre point de vue dans le cadre de cette consultation.

À ce propos, le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel ne formule aucune objection à la reconnaissance mutuelle des indications géographiques entre la Suisse et la République du Chili.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 17 mai 2023

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND